



Dijon, le 08 décembre 2025.

L'Union Départementale des syndicats CGT de Côte d'Or, comme toute la CGT, a appris avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Sophie Binet, suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance, présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos. Cette attaque, inédite depuis le régime de Vichy, contre la Secrétaire générale de notre confédération intervient dans un contexte général de remise en cause des libertés syndicales par le gouvernement Macron et une large part du patronat.

L'Union Départementale CGT de Côte d'Or dénonce avec force cette énième procédure bâillon de la part d'un lobby patronal financé par un milliardaire d'extrême droite, Pierre-Édouard Stérim. Il s'agit d'une attaque d'un degré jamais atteint puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes et la plus ancienne organisation syndicale du pays. Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales, c'est l'empêcher de jouer son rôle et cela porte directement atteinte aux libertés syndicales.

Cette nouvelle tentative de judiciariser la critique sociale et de détourner le débat public illustre encore la volonté de lobbies patronaux au service des plus riches de faire taire les voix qui dérangent. La liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Entraver son exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail. L'Union Départementale CGT de Côte d'Or apporte tout son soutien à Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT.

Toutes nos organisations sont déterminées à ne pas laisser la CGT être bâillonnée pour qu'elle assume librement ses mandats : lutter pour défendre et renforcer les droits des travailleuses et des travailleurs, dénoncer les abus patronaux et porter nos ambitions, le droit de d'opinion et d'expression et de justice sociale. Plus que jamais, les libertés syndicales, le droit d'opinion et d'expression doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

Nous exigeons l'abandon immédiat de toute poursuite contre Sophie Binet !

Nous soutenons avec force la secrétaire générale de la CGT et tous les militant·es qui sont et pourraient être entravé·es dans leurs libertés syndicales !